
PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 8 juillet 2014 à 19h30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Marcel Rainville, Kim Comeau et Daniel Leblanc

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur André Morin, directeur général,
Madame Lucie Coallier, greffière.

14/07/272 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

AJOUTS :

- 5.7 Embauche – Agent de bureau – Salarié temporaire – Madame Carole Gauthier
- 7.9 Actif immobilier – Vente – Lot 1 577 990 (ptie) – Boulevard Perrot / Intersection 7^e avenue

ADOPTÉE

14/07/273 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014, en modifiant la résolution suivante :

14/06/241 : remplacer le numéro d'employé 513 par le numéro d'employé **573**.

ADOPTÉE

14/07/274 AUTORISATION DE PARTICIPATION – SOMMET ÉCONOMIQUE VAUDREUIL-SOULANGES – MONSIEUR MARCEL RAINVILLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'autorisation donnée à monsieur le conseiller Marcel Rainville pour participer au sommet économique présenté par le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges, mercredi le 11 juin 2014, au coût de 173,95 \$ plus les taxes applicables, conformément à la facture numéro 390 datée du 11 juin 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 180,40 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-610-00-454.

ADOPTÉE

14/07/275 COMITÉ ET/OU CONSEIL D'ADMINISTRATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-PERROT (OMH) – DÉMISSION – MADAME NICOLE ÉMARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Nicole Émard en tant que membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de l'Île-Perrot et de la remercier pour les services qu'elle a rendus dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉE

14/07/276 MAIRE SUPPLÉANT – DÉSIGNATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marcel Rainville, pour agir à titre de Maire suppléant pour la période du 9 juillet 2014 au 11 novembre 2014, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c.C-19).

ADOPTÉE

14/07/277 GRATUITÉ DE SALLE – ORGANISME « PARENT(S) D'ENFANT(S) HANDICAPÉ(S) AVEC DIFFICULTÉ(S) D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (P.E.H.D.A.A) »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFRIR la gratuité des salles St-Laurent I et II du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à l'organisme « Parent(s) d'Enfant(s) Handicapé(s) avec Difficulté(s) d'Adaptation ou d'Apprentissage (P.E.H.D.A.A.) » dans le cadre de leur fête d'Halloween qui se tiendra le 1^{er} novembre 2014 de 18 h à 22 h.

ADOPTÉE

14/07/278 EMBAUCHE - SALARIÉ À L'ESSAI - TECHNICIEN EN DOCUMENTATION - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - MADAME ANNIE LECLERC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Annie Leclerc au poste de « Technicien en documentation » avec le statut de « salarié à l'essai » au service de la bibliothèque Guy-Godin, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 21 juillet 2014.

ADOPTÉE

14/07/279 EMBAUCHE - SALARIÉ À L'ESSAI - TECHNICIEN EN DOCUMENTATION - BIBLIOTHÈQUE GUY-GODIN - MADAME ÉLAINE LAVIGNE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Élane Lavigne au poste de « Technicien en documentation » avec le statut de « salarié à l'essai » au service de la bibliothèque Guy-Godin, le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 24 juillet 2014.

QU'une intégration progressive soit autorisée selon les disponibilités de madame Lavigne.

ADOPTÉE

14/07/280 EMBAUCHE - SALARIÉ ÉTUDIANT - MONITEUR AUX TERRAINS DE JEUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes, au poste de « Moniteur aux terrains de jeux », avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur :

- Edwin Tawiah
- Caroline Deschênes

QUE la date d'embauche est effective le 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 août 2014.

QUE l'horaire est établi en fonction des besoins du service.

ADOPTÉE

14/07/281 EMBAUCHE – SALARIÉ ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ À L'URBANISME – MADAME FLAVIE CERVANT- BOUDRIAS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER madame Flavie Cervant-Boudrias au poste de « Préposé à l'urbanisme » avec le statut de « salarié étudiant », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE la date d'embauche est effective le 20 mai 2014 jusqu'au 29 août 2014.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 14/04/148.

ADOPTÉE

14/07/282 FIN AU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 574

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice des ressources humaines, concernant l'employé numéro 574.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé numéro 574.

QUE la fin au lien d'emploi de l'employé numéro 574 est effective depuis le 23 avril 2014.

ADOPTÉE

14/07/283 FIN AU LIEN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 672

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice des ressources humaines, concernant l'employé numéro 672.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE METTRE FIN au lien d'emploi de l'employé numéro 672.

QUE la fin au lien d'emploi de l'employé numéro 672 est effective depuis le 24 avril 2014.

ADOPTÉE

14/07/284 EMBAUCHE - AGENT DE BUREAU - SALARIÉ TEMPORAIRE - MADAME CAROLE GAUTHIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Carole Gauthier au poste d' « Agent de bureau » avec le statut de « salarié temporaire », le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

QUE l'embauche est effective le 14 juillet 2014.

ADOPTÉE

14/07/285 DÉBOURSÉS, REGISTRE DES CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2014

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 juin 2014, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 564 866,33 \$.

DE PRENDRE ACTE des engagements financiers pour la période se terminant le 30 juin 2014.

ADOPTÉE

14/07/286 INDICATEURS DE GESTION 2013 - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport portant sur les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, le tout conformément à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'Arrêté de la ministre en date du 3 décembre 2007.

14/07/287 RAPPORT FINANCIER 2013 - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - DÉPÔT

DÉPÔT par la trésorière du rapport financier du régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

14/07/288 ACTIF MOBILIER – VÉHICULE – J.D. GATOR 1999 – MISE AU RANCART**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la mise au rancart du véhicule ci-après décrit :

<u>Marque</u>	<u>Modèle</u>	<u>Année</u>	<u>Numéro de série</u>	<u>Numéro d'unité</u>
J.D.	Gator	1999	W004X2X040613	L-71

DE DEMANDER à la Société de l'assurance automobile du Québec d'émettre un certificat en conséquence.

ADOPTÉE**14/07/289 ENTENTE – AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT [AMT] – AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR ET DE MATS DE SIGNALISATION À LA GARE ÎLE-PERROT****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relativement, entre autres:

- aux travaux qui seront réalisés en partie par l'AMT, le CP et le CN en fonction de leurs responsabilités respectives à la hauteur de la gare Île-Perrot afin, notamment, d'ajouter des mâts de signalisation, de construire un trottoir et de déplacer des panneaux;
- à l'engagement de l'AMT à rembourser la Ville des Coûts CN et des Coûts CP relatifs aux travaux, sur présentation de factures et de pièces justificatives.

ADOPTÉE**14/07/290 ENTENTE – CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA [CN] – MODIFICATION DU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DE PASSAGE À NIVEAU – GARE ÎLE-PERROT**

CONSIDÉRANT que des travaux seront réalisés en partie par l'AMT, le CP et le CN en fonction de leurs responsabilités respectives à la hauteur de la gare Île-Perrot afin, notamment, d'ajouter des mâts de signalisation, de construire un trottoir et de déplacer des panneaux;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le CN quant à la responsabilité du Passage à niveau et que cette entente devra être modifiée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada relative à la modification du système d'avertissement de passage à niveau situé à la hauteur de la gare Île-Perrot, au point milliaire 22.07 de la subdivision Kingston.

ADOPTÉE

14/07/291 ENTENTE - CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE [CP] - AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR ET DE MATS DE SIGNALISATION À LA GARE ÎLE-PERROT

CONSIDÉRANT que des travaux seront réalisés en partie par l'AMT, le CP et le CN en fonction de leurs responsabilités respectives à la hauteur de la gare Île-Perrot afin, notamment, d'ajouter des mâts de signalisation, de construire un trottoir et de déplacer des panneaux;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le CP quant à la responsabilité du Passage à niveau et que cette entente devra être modifiée.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique relative à la modification du système d'avertissement de passage à niveau situé à la hauteur de la gare Île-Perrot, au point milliaire 16.62 de la subdivision de Vaudreuil.

ADOPTÉE

14/07/292 RÈGLEMENT NUMÉRO 639-1 - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 639-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 639 relatif au Régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot ».

ADOPTÉE

14/07/293 RÈGLEMENT NUMÉRO 651 - EMPRUNT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - DÉPÔT

DÉPÔT par la greffière du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement d'emprunt numéro 651 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 662 000 \$ pour l'exécution des travaux nécessaires au prolongement de la rue du Boisé et à l'aménagement paysager de sentiers piétonniers », le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

14/07/294 RÈGLEMENT NUMÉRO 651 - EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire maximal de 662 000 \$ à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 651 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 662 000 \$ pour l'exécution des travaux nécessaires au prolongement de la rue du Boisé et à l'aménagement paysager de sentiers piétonniers ».

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

14/07/295 RÈGLEMENT NUMÉRO 652 - DÉLÉGATION AU TRÉSORIER - CONTRAT DE FINANCEMENT - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 652 intitulé : « Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit ».

ADOPTÉE

14/07/296 ACTIF IMMOBILIER - VENTE - LOT 1 577 990 (PTIE) - BOULEVARD PERROT / INTERSECTION 7^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER le directeur général à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire en vue de vendre une partie de l'immeuble sis au 79 boulevard Perrot à l'intersection de la 7^{ième} avenue, soit le lot 1 577 990 (ptie), sous réserve de l'approbation finale par le conseil municipal.

ADOPTÉE

14/07/297 PIIA - ZONE C-27 - 392 GRAND BOULEVARD (MAKIA BEAUTÉ, CLINIQUE DENTAIRE VIP ET LADOUCEUR COIFFURE) - ENSEIGNES

CONSIDÉRANT que trois demandes de permis d'enseignes apposées sur l'enseigne détachée existante, ont été déposées pour les commerces « Makia beauté, Clinique dentaire VIP et Ladouceur coiffure » sis au 392, Grand Boulevard, situé dans la zone C-27;

CONSIDÉRANT que la zone C-27 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le critère suivant : « Les enseignes et l'affichage dans son ensemble présente la raison sociale ainsi que la vocation de l'entreprise dans un message clair et simple, afin d'éviter une énumération de l'ensemble des produits vendus, des marques de commerces, des coordonnées, des services offerts, etc. »;

CONSIDÉRANT que pour respecter ce critère, le requérant devra retirer les numéros de téléphones des enseignes

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du PIIA ont été respectés.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'APPROUVER le PIIA relatif aux trois demandes de permis d'enseignes apposées sur l'enseigne détachée existante, pour les commerces « Makia beauté, Clinique dentaire VIP et Ladouceur coiffure » sis au 392, Grand Boulevard, conditionnellement à ce que les requérants retire les numéros de téléphones des enseignes.

ADOPTÉE

**14/07/298 PIIA – ZONE C-37 – 103 BOULEVARD PERROT (L'UNIVERS DU VRAC)
– MODIFICATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation commerciale a été déposée pour la modification architecturale du bâtiment mixte situé au 103, boulevard Perrot, dans la zone C-37;

CONSIDÉRANT que la zone C-37 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT l'examen du PIIA par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au Comité consultatif d'urbanisme à la réunion du 9 juin 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'objectif 3 du règlement sur les PIIA : « Favoriser une architecture contemporaine, distinctive et représentative de son usage, évitant ainsi un style standardisé » et ses critères ne sont pas respectés;

CONSIDÉRANT que les plans modifiés soumis ne prennent pas en compte les conditions émises par rapport aux plans soumis précédemment, soit lors de l'étude de l'architecture du projet pour la demande d'adhésion au programme d'aide financière en 2013 (Règlement 627);

CONSIDÉRANT que pour respecter les objectifs de la zone et la vision souhaitée du secteur, le requérant devra revoir la qualité des plans soumis, ainsi que l'ensemble de son projet pour que le bâtiment soit rehaussé autant au niveau de l'architecture que par la qualité de construction.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis de rénovation commerciale pour la modification architecturale du bâtiment mixte, sis au 103 boulevard Perrot.

ADOPTÉE

14/07/299 MANDAT – CDGU INGÉNIERIE URBAINE – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROLONGEMENT DE LA RUE DU BOISÉ – SENTIER PÉDESTRE ET STATIONNEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », sise au 465, avenue St-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 2N4, pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux travaux d'aménagement d'un sentier pédestre et d'un stationnement dans le cadre du projet de prolongement de la rue du Boisé, au coût de 9 500,00 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 11 juin 2014.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 852,52 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt à être adopté pour ledit projet.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19h45 à 21h30.

14/07/300 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU : Unaniment

DE LEVER l'assemblée à 21h30.

ADOPTÉE

(Signé) Marc Roy

MARC ROY
MAIRE

(Signé) Lucie Coallier

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE